

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Akiéni : la législative partielle fixée au 4 avril prochain

LE calendrier électoral relatif à ce scrutin a été rendu public par le Centre gabonais des élections (CGE), l'organe compétent en matière d'organisation des élections politiques dans notre pays. Ce qui a été fait à travers un communiqué publié dans l'Union d'hier.

Y.F.I. & O'N.
Libreville/Gabon

APRÈS moult interrogations quant à la tenue de l'élection partielle dans la province du Haut-Ogooué, précisément au 1er siège de la Lekoni-Lekori (Akiéni), les électeurs de cette circonscription politique et autres éventuels candidats sont désormais fixés. Réunis en Assemblée plénière, mercredi, les membres du Centre gabonais des élections (CGE) ont ainsi convenu d'un calendrier électoral.

Ainsi, les candidats audit scrutin doivent déposer les dossiers de déclaration de candidature au plus tard le 14 mars prochain à 18 heures. S'ensuivra l'ouverture du premier tour de la campagne électorale, le 24 du mois en cours à 00 heure avant de se clôturer le 3 avril prochain. Le collège électoral pour sa part sera convoqué le lendemain (4 avril). Ainsi, les électeurs accompliront leur devoir civique de 7 à 18 heures. Précisons que le siège est demeuré vacant depuis l'exclusion du député Ali Akbar Onanga Y'Obegue des rangs du Parti démocratique gabonais (PDG). Laquelle vacance a été constatée et actée par la Cour constitutionnelle dans sa décision rendue le 9 août 2019, saisie par le bureau de l'Assemblée nationale, conformément à la loi.

Le calendrier électoral qui vient d'être rendu public vient donc clore le débat et tenter de réparer ce que d'aucuns n'ont pas hésité à considérer comme étant une "violation de la Constitution". Laquelle stipule noir sur blanc,

Le calendrier électoral qui vient d'être rendu public vient donc clore le débat et tenter de réparer ce que d'aucuns n'ont pas hésité à considérer comme étant une «violation de la Constitution».

dans son article 39, que : " (...) Toutefois, en cas de démission ou d'exclusion d'un membre du Parlement du parti politique auquel il appartient au moment de son élection, et si ce parti a présenté sa candidature, son siège devient vacant à la date de sa démission ou de son exclusion. Il est alors procédé dans un délai de deux mois au plus, à une élection partielle...". Sans être démiurge, on est tenté d'affirmer qu'Ali Akbar Onanga Y'Obegue qui, hasard de circonstances, vient d'être réhabilité par la Commission permanente de discipline du PDG, va repartir à la conquête de ce siège. Une circonscription électorale qui, à l'instar de plusieurs autres dans la province du Haut-Ogooué, a toujours

été dans l'escarcelle du parti au pouvoir.

D'ailleurs, rares sont les fois où ce siège a été le théâtre d'une âpre bataille électorale. Nombre d'analystes des faits politiques au Gabon s'accordent pour dire que cette fois encore, il serait étonnant que la donne change. Au regard de ce qui précède, il ne serait donc pas surprenant que le CGE n'enregistre qu'une seule candidature sérieuse, celle du Parti démocratique gabonais (PDG). D'abord à cause des délais qui sont tout de même courts. Et dans de telles conditions, les formations politiques capables d'aller à une élection dont la publication des dates a presque surpris tout le monde, ne sont pas nombreuses. Ensuite parce que,



Photo: F.M. MOMBO/L'Union

Le président du CGE, Moïse Bibalou Koumba, répondant à la presse au sortir de la cérémonie de prestation de serment.

l'histoire de la circonscription électorale concernée ici, montre que le parti au pouvoir n'a jamais connu une réelle adversité. Toutefois, comme le pensent certains, on pourrait s'attendre à une candidature pour la forme.

Laquelle pourrait venir du Centre des libéraux réformateurs (CLR). Ce qui n'est pas évident, rétorquent d'autres, se basant sur la situation actuelle du parti de Jean-Boniface Assélé.

Les sénateurs appelés à préserver les valeurs républicaines

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

EN ces moments où la morale a troqué l'égoïsme contre la sensibilité et la solidarité, je reste persuadée, que nous poursuivrons notre labeur avec la même sérénité". C'est en ces termes que le président du Sénat, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou a invité ses collègues à la reprise des activités après une période d'intersession. Période à laquelle, les parlementaires renouent avec leur électorat pour le compte rendu de leurs activités.

C'est fort de cela que les uns et les autres ont été encouragés à être au-dessus des différences partisans. "Gardons-nous, chers collègues, d'attiser entre nous et autour de nous, des braises d'intolérance, et d'entretenir des voix de discorde, qui ébranlent dangereusement notre vivre-ensemble", a dit la sénatrice de

Fougamou. Et de poursuivre : "Partageons ces valeurs républicaines que nous aimons énoncer avec fierté, et défendons leurs principes, dans le respect de nos différences". Non sans ajouter : "Je nous invite tous, à reprendre nos travaux avec le même enthousiasme, dans la cordialité habituelle, en ayant pour cime de référence, la patrie et les populations de nos collectivités que nous représentons".

«Partageons ces valeurs républicaines que nous aimons énoncer avec fierté, et défendons leurs principes, dans le respect de nos différences».

diversité politique enregistrée au Sénat dans le cadre de la



Photo: Gaston NGOUBIL/L'Union

Les sénateurs lors d'une précédente plénière.

présente législature. Soulignons qu'aujourd'hui, plusieurs forces politiques siègent au sein de la Chambre haute du Parlement. On y compte trois groupe parlementaires. À savoir, outre celui du PDG que préside Raphaël Mangouala, "les Centristes" présidés par Henri Hugues Ebin-

da Bessacques du CLR, et le "Front uni" présidé par l'ancien vice-président de l'Union nationale, Jean Eyeghe Ndong. Occasion également pour Lucie Milebou Aubusson-Mboussou de magnifier "le savoir-faire ensemble, que nous avons tissé, au sein de notre Parlement".